

Accueil des personnes handicapées ou à mobilité réduite

CONTEXTE

La réglementation sur l'accessibilité dans les ERP (établissement recevant du public) rend obligatoire la formation du personnel à l'accueil des personnes en situation de handicap.

Dans les ERP d'une capacité d'accueil supérieure à 200 personnes, la formation du personnel en contact direct avec les usagers et les clients à l'accueil des personnes handicapées a été rendue obligatoire selon l'ordonnance du 26 septembre 2014. Cette formation sensibilisera le personnel à l'accueil des personnes en situation de handicap et à l'environnement du handicap en général

OBJECTIFS ET PRE REQUIS

Sensibiliser les personnes sujettes à accueillir les personnes handicapées, à l'environnement du handicap

Maîtriser la réglementation du 11 février 2005 relatives à l'égalité des droits et des chances

Appréhender les différentes formes de handicap et leurs particularités

Maîtriser les principes de la communication et les fondamentaux de l'accueil adaptés aux personnes en situation de handicap

Prérequis : Aucun

CATEGORIE PROFESSIONNELLE

Toute personne en contact direct avec les usagers et les clients à l'accueil des personnes handicapées ou à mobilité réduite

CONCEPTEUR – FORMATEUR

Formatrice afpc et Responsable pédagogique ifas

METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Méthode démonstrative et interactive.

Mode d'Exercice du Participant : Formation présentielle

Un support de formation est remis à chaque participant

CONTENU

Introduction à l'accueil des personnes en situation de handicap :



Accueil des personnes handicapées ou à mobilité réduite

La réglementation du 11 février 2005

Que dit la loi sur l'égalité des chances et des droits ?

Comprendre le principe de l'accessibilité complète du territoire français au 1er janvier 2015

Focus sur le droit des personnes en situation de handicap dans le cadre de l'accueil

Focus sur l'accès au fauteuil roulant et au chien d'aveugle

Définir le handicap et son environnement pour mieux le comprendre

Appréhender les 5 grandes catégories de handicap selon la loi du 11 février 2005

Focus sur le handicap mental (ou déficience intellectuelle)

Focus sur le handicap sensoriel : les handicaps auditif et visuel

Focus sur le handicap moteur

Comprendre l'autisme et troubles envahissants du développement

Comprendre le handicap psychique

Mise au point sur les maladies invalidantes

Lever ses préjugés face au handicap, comprendre et intégrer la différence

Comment assurer l'accueil des personnes handicapées avec professionnalisme et humanité ?

Adapter son accueil en fonction du type de handicap

Difficulté de vision

Difficulté de mobilité

Difficulté de compréhension

Difficulté de relation

Difficulté de communication écrite

Difficulté de communication orale

Assurer la prise en charge d'une personne en situation de handicap

S'approprier le vocabulaire usuel de l'accueil



Accueil des personnes handicapées ou à mobilité réduite

Les clés de la communication : Appréhender les comportements et erreurs à ne pas commettre

MODALITE D'EVALUATION

Au début de la formation, un recueil des attentes des participants sera réalisé ainsi qu'une évaluation des acquis en début de formation.

A l'issue de la formation, une évaluation des acquis de la formation (Article L.6353-1 du Code Du Travail) et de la satisfaction seront réalisées par le formateur. Le prestataire délivrera au stagiaire une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.



**PRENDRE SOIN
DE VOTRE
AVENIR**

Parc de l'innovation, 183 rue de Menin
59520 Marquette-lez-Lille
Tél.: 03.20.91.79.79